

COMMUNE DE NONARDS

Délibération n° 2024-22 en date du 05/07/2024 relative à la rénovation énergétique d'un logement communal sis 2092 Route de la Plaine

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 05/07/2024 à 19 heures 30 selon la convocation en date du 28/06/2024, sous la présidence du maire, Monsieur ROCHE Daniel. Madame GRANVAL Pierrette est désignée secrétaire de séance.

Membres	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Présents : BARRIERE Michelle, DORRIVAL COULOUMY Colette, FAVAREL Marie, GRANVAL Pierrette, MAZEYRIE Bérangère, BARRIERE Franck, BOISSARIE Laurent, CAUVIN Jean-Jacques, ROCHE Daniel

Représentés : M. VANTALON Marc donne procuration à M. CAUVIN Jean Jacques,

Absent : M. BORDES François

Vu le Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de rénovation énergétique du logement communal situé au-dessus de la Mairie.

Les travaux envisagés sont :

- remplacement des menuiseries,
- isolation des combles,
- remplacement du système de chauffage et VMC.

Les devis obtenus auprès des entreprises sollicitées pour ces travaux sont les suivants :

	Montant TTC	Montant HT
Pose de menuiseries par l'entreprise Jauzac	6348,92	5290,77
Pose de radiateurs et de VMC par l'entreprise Laffaire	3234,00	2940,00
Achat de laine de verre 300 mm	1112,70	927,25
Pose de la laine de verre par l'entreprise Geneste	380,00	380,00
Total	11075,62	9538,02

- L'ensemble des devis s'élève à 9 538,02 Euros HT et 11 075,62 Euros TTC.

Le financement de ces équipements pourrait être assuré de la manière suivante :

Subvention Fonds vert	25% du montant HT	2384,50
Subvention Conseil Départemental	30% du montant HT	2861,00
FCTVA (sauf pose laine de verre)	16,404%	1754,50
Autofinancement		4075,62
Total		11 075,62

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ↳ Adopte le projet de rénovation énergétique du logement communal situé au-dessus de la Mairie pour un montant total **11 075,62 TTC**,
- ↳ Sollicite auprès de l'Etat l'attribution d'une subvention Fonds vert d'un montant de **2 384,50 €**,
- ↳ Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention de **2 861.00 €**,
- ↳ Dit que les crédits sont votés au Budget Primitif communal 2024, à l'article 2135 « Installations générales, agencements »,
- ↳ Donne délégation de pouvoirs au Maire pour signer tous documents et faire toutes démarches utiles en vue de la réalisation des travaux précités.

Fait à Nonards, le 05 juillet 2024
Le Maire, Daniel ROCHE

